

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11 juin 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 1 nouveau cas confirmé

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment un nouveau cas de coronavirus COVID-19 à La Réunion ce jeudi 11 juin à 15h00, soit un **total de 487 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. Ce cas est toujours en cours d'investigation.

- **Gestion des suites d'un cas Covid importé et de sa famille**

Dans le cadre des investigations menées sur un cas confirmé hier qui avait été détecté grâce au dépistage organisé à l'aéroport, l'ARS a constaté que, malgré les consignes données de strict isolement pour la personne comme pour sa famille, deux enfants du foyer de la personne s'étaient rendus dans leurs établissements scolaires.

En lien avec le Rectorat, les chefs d'établissements concernés ont été contactés. Au vu de la date d'arrivée de la personne contaminée (lundi) et du délai d'incubation de la maladie, le risque que les deux enfants aient été contaminés et soient déjà contagieux est extrêmement faible. Le risque est encore diminué par la bonne application au sein de ces deux établissements des protocoles sanitaires, les enfants ayant été dans des classes où le port du masque était obligatoire et la distanciation parfaitement respectée.

Les équipes de l'ARS se mobilisent aux côtés de la famille pour vérifier sur place le respect impératif de l'isolement à domicile et procéder dès ce soir au dépistage à domicile de l'ensemble des membres du foyer.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 11 juin 2020

486 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 72% sont des cas importés.

- **Bilan des cas investigués :**

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	349	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	24	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	73	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	64	0
Nombre total de cas investigués	486	0

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

• **Situation sanitaire :**

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation	19	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	<i>15</i>	<i>0</i>
Cas hospitalisés en service de réanimation	1	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

• **Contact-tracing : plus de 3700 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** ou son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing a été réorganisé récemment dans le but de toucher le plus grand nombre de personnes possible. Il repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

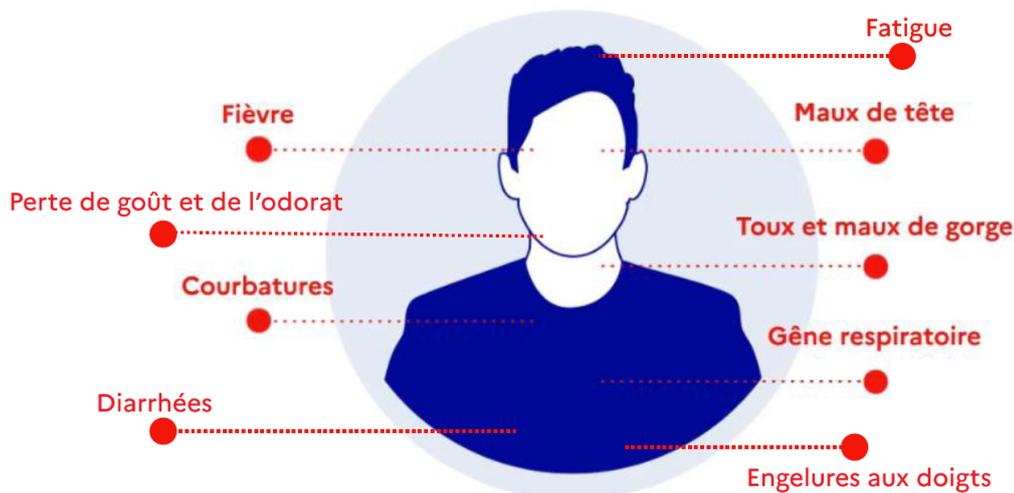
- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster).

● **RECOMMANDATIONS A SUIVRE**

- **Se protéger avec les gestes barrières**
- **Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai**
- **Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.
- **Prendre rendez-vous rapidement dans le centre de dépistage le plus proche de chez vous. Vous trouverez sur le site de l'ARS une carte indiquant tous les lieux de prélèvement à La Réunion, ainsi que les horaires et les coordonnées du laboratoire. Le test doit impérativement être pratiqué dans les 24 heures après la prescription médicale et le résultat rendu sous 24 heures. Dans l'attente du résultat, restez confiné et évitez tout contact, pour ne pas contaminer votre entourage.**



SYMPTÔMES



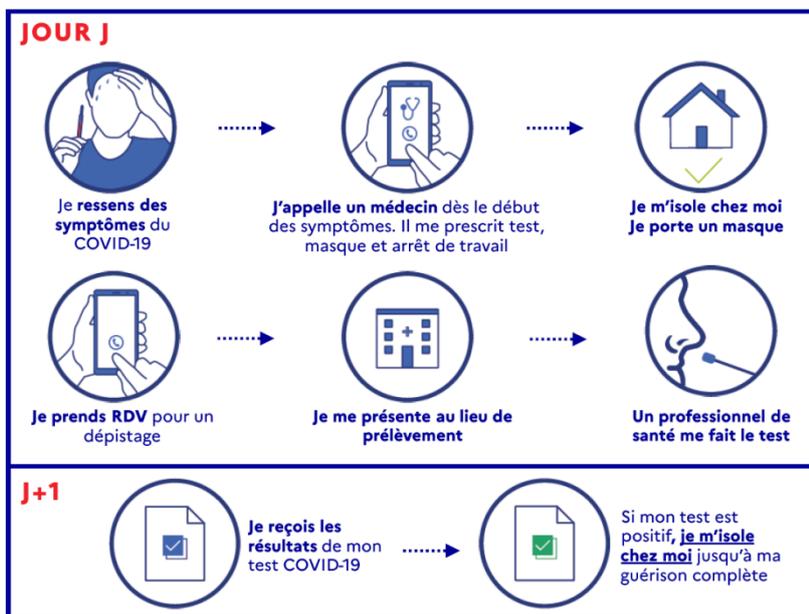
Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974